№ 145 — 17me année

Le numéro 10 centimes

Mardi 23 Décembre 1919

JOURNAL ET FEUILLE D'AVIS DU VALAIS

ABONNEMENTS:

L'abonnement est payable par six mois.

	année	6 mois	3 mois
Valais et Suisse	9.—	4.50	2.80
Etranger (envoi des 3 numéros de la semaine . .	17.—	9.—	6.20
Envoi par numéro . .	20.—	12.—	7.—

— Abonnements par poste 20 cts en plus —

Organe de publicité et d'informations, paraissant à Sion les mardi, jeudi et samedi

Administration et Expédition: Imprimerie GESSLER, SION

Compte de chèques Nr. IIc 84. Les annonces et réclames sont reçues par l'administration du Journal

Sur demande le „BULLETIN OFFICIEL" est joint comme supplément aux prix de fr. 1.50 par semestre pour la Suisse et fr. 5.50 par an pour l'Etranger

Téléphone N° 46

L'abonnement part de n'importe quelle date et continue jusqu'à révocation formelle et signée. Les abonnements pour l'Etranger sont payables d'avance

ANNONCES;

	Canton	Suisse	Etranger
La ligne ou son espace .	0.15	0.30	0.40
Réclame . . .		0.50	

Pour renseignements et devis s'adresser à „L'administration du Journal" Sion.

Le PALACE-HOTEL à Montana cherche un

portier

qui s'occuperait en même temps de la désinfection des crachoirs.

On demande

une **femme de ménage** de 10 heures à midi tous les jours de la semaine.

Prendre adresse au bureau du journal.

Echalas

Nous sommes acheteurs de 30.000 échalas en mélèze rouge 1er choix, forts et droits. Longueur 1 mètre 45. Adresser offre et prix rendu sur wagon paiement comptant à la reconnaissance de la marchandise chez **Jules Rouge & Fils,** Agence Agricole **Rolle-Gare**

Châtaignes

1er choix 10 kg.: 7 francs; 15 kg. 10 fr. franco par poste.

M. Andreotti, Piazzogna (Tessin)

Fruits, Miels, Vins

du Pays et de l'Etranger

S. MEYTAIN, SION

Rue de Conthey

Expédition par fûts depuis 50 lt.

Vente à l'emporter à partir de 2 litres. Prix modérés.

Achat de tout fruit au cours du jour

Figues 1er choix

J'expédie caisse de 10 kilos franco par poste fr. 17,50 la caisse.

Ct. Jaccoud, Lausanne.

Châtaignes

caisse 5 kilos fr. 4.50 franco. 100 kg. (sacs extra) 50 francs, franco Lugano.

Raisins Tessin caisse 5 kg. fr. 5.— franco.

ACHILLE GUIDI, LUGANO

Fabrique de Coffres-forts

incombustibles

Demandez prospectus

François **Tauxe**

LAUSANNE.

Corderie

A. Savary, Lausanne

(Montriond)

Fabrique de cordages pour tous usages, cordes et câbles de transmission (monteur spécial).

Ficelles grises et couleurs (vente en gros).

Câbles acier (fabrication et réparations).

Fabrication, location et réparation de **bâches imperméables** et couvertures pour chevaux. OF9111L

Engins de gymnastique. Tél. 1217

Depuis le temps de notre arrière grand'mère la

Graisse de crinière

est le meilleur produit pour faire pousser les cheveux. Le pot de fr. 1,50 finement parfumé est envoyé franco contre remboursement par **G. Zürcher,** boucherie chevaline **Bâle. 5.**

Nous expéditions contre remb. le kg. de rôti 1re sans os frs. 3,30; rôti 2me sans os, frs. 3.— bouilli avec os, frs. 2,10; salamis, salamettis frs. 5.—; saucissons, saucisses, viande fumée, fr. 4.—. CABALLUS, Soc. An. Ch. GUEX, dir., LAUSANNE, 1, Place Gd. St-Jean. Tél. Boucherie 4098, domicile 4097.

VÉLOS MAISON DE CONFIANCE MOTOS

Gustave BOLL, *mécanicien*

Rue de Conthey, 13 - SION - Rue de Conthey, 20

Vente — Achat — Echange — Location

Articles de Sport — Pêche — Armes — Machines à coudre — Soudure autogène — Emaillage et nickelage en tous genres.

Carbure — Huile — Piles électriques

Agence pour le Valais des cycles PEUGEOT

Grand choix vélos neufs et occasions.

Fournitures et réparations

Profitez de l'hiver pour faire reviser vos vélos

Travail soigné Se recommande

Amélie Coppex

PLACE DU MIDI - SION - RUE DU RHONE

TISSUS & CONFECTIONS

Velours de laine, tricotine, gabardine serge drap pour manteau cotonnade, toile blanche, lingerie fine. Chemises hommes, dames et enfants. Grands assortiments de mouchoirs et cravates pour cadeaux de fêtes. Mercerie bonneterie soierie.

Chaussures à prix réduits

Série Bailly-Succès

Articles de luxe, sport et travail.

Envois à choix. *Prix très avantageux.*

MOSONI-LAVEGGI, SIERRE

DOUCHES

La **Maison Populaire** avise le public de Sion qu'elle a, dans son bâtiment, une installation de douches. Celles-ci seront ouvertes deux fois par semaine. Les inscriptions se font éventuellement pour le mardi et le samedi. Invitation cordiale.

Prière de s'inscrire à l'avance

Avis aux Boulangers

Désirez-vous du pain 1er choix, bien cuit, sans avoir besoin d'aborder les prix exorbitants du bois, avec réduction considérable de main d'œuvre? Installez les **fours électriques** fournis par la maison Steinegger.

Pour vous renseigner, visitez la boulangerie DESSIMOZ à SAVIESE où vous pourrez vous convaincre des avantages de cette nouvelle installation.

Ameublement

Décorations -:- Articles de voyage -:- Meubles en jonc

Lits -:- Duvets -:- Couvertures -:- Tapis -:- Stores -:- Rideaux

Maroquinerie -:- Descentes de lit en fourrures

Meubles de fantaisie pour les fêtes

Assortiments complets pour ménages

Installations complètes pour Bureaux, Hôtels, Salons et Chambres à coucher, riches et simples

APERÇU DE QUELQUES PRIX:

Salles à manger	depuis	550 à 3000 Fr.
Chambres à coucher	»	850 à 2600 »
Bureaux américains chêne massif	à	480 »
Canapés	depuis	75 à 260 »
Divans	»	280 à 380 »

Toute ma marchandise est de premier choix et se trouve en magasin.

Achetez du neuf, vous serez mieux servi qu'en achetant des meubles d'occasion.

Réparations en tous genres — Se rend a domicile

E. Wespy ◆ Sion

Rue des Remparts Téléphone No 175

Prochainement ouverture d'un magasin Rue des Portes-Neuves

Exposition permanente

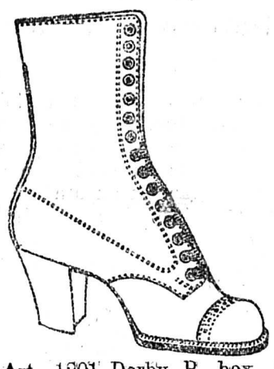

LE MAGASIN

Adolphe Clausen

SION Rue de Lausanne

envoi franco contre remboursement, échange permis,

des chaussures à prix réduits

Art.	1201	Derby P. box. bouts fer.	N° 22-26	**10.75**
»	2207	Derby, croûte, f. bouts	27-29	**14.—**
»	2207	Derby, croûte, f. bouts	30-35	**17.—**
»	2206	Derby Gun-métal bouts	27-29	**17.—**
»	2206	Derby Gun-métal bouts	30-35	**19.75**
»	3207	Derby, pour dames f. bouts	36-42	**20.75**
»	3202	Derby, pour dames, bouts	36-42	**26.50**
»	3204	Derby, pour dames, bouts vernis	36-42	**28.—**
»	3202	Derby, pour dames, r. chevreau, b. vernis	36-42	**31.75**
»	4205	Derby, pr. garçons, P. box bouts,	36-39	**26.50**
»	4204	Derby, pr. garçons, R. box bouts,	36-39	**29.50**
»	5207	Derby, pr. hommes, bouts ½ soufflets	40-46	**30.25**
»	5208	Derby, pr. hommes, bouts ½ soufflets	40-46	**31.75**
»	5205	Derby, pr. hommes, bouts P. box.	40-46	**33.25**
»	5203	Derby, pr. hommes, bouts R. box.	40-46	**37.50**

Voulez-vous économiser le charbon et le bois

et obtenir en même temps une bonne chaleur dans vos appartements et locaux, faites installer un appareil

„VULCAIN"

s'adaptant à n'importe quel genre de fourneau.

Pour achat et pose s'adresser à **TORRENT Emile, Sion.**

Mulets de travail et jeunes mulets

ACHATS - VENTE - ECHANGE

Francis GOLLET, Sion.

A VENDRE

Eau-de-vie pure de fruits à francs 2.50 le litre.

Envoi depuis 40 litres contre remboursement.

B. Weil, spiritueux en gros **Lucerne.**

Vos enfants

seront enchantés de recevoir pr. leurs étrennes:

Jeux nouveaux:

Hepta (6 jeux)	Frs. 4.50
L'Oie du XXme siècle	3.50
Jeux « Succès 1919 »	
Le Cervin (oie)	3.50
Loto Silhouettes	3.50
On ne passe pas (dames)	3.50
Le Rempart (échelles)	3.—
Le 66 (oie)	3.50
Loto Winkelried	3.—
Pour les petits:	
Jeu des quatre saisons	3.50
L'ABC des enfants suisses (texte et sujets suisses)	2.75

Expédition contre rembours.

Stock énorme de tous les jeux connus tels que halmas, damiers, échecs, lotos, puces, etc.

Etrennes - Choix superbe, pour adultes et enfants.

Prix fixes et avantageux; une visite vous en convaincra.

BAZAR VAUDOIS

Place St-François, Lausanne

Notre petit opuscule d'étrennes est envoyé gratuitement ou franco contre 30 cent.

Vite et bien

Pour remettre ou reprendre rapidement un commerce: Epicerie, Primeurs, Tabacs, Café, Boulangerie, etc., adressez-vous à **G. Droguet,** « La Commerciale », Square de Georgettes, 1. **Lausanne** Tél. 4362

Aux Spécialités

Rue du Grand Pont - Sion

Pour les Fêtes de fin d'Année

Grand choix de bonbonnières

et articles pour arbres de Noël

Arrivage spécial de Café et Thé des fêtes

Bel assortiment de biscuits et bonbons fins

Conserves en tous genres

Se recommande

LUC ANTILLE.

FABRIQUE DE MEUBLES

F. WIDMANN & Cie

SION

Ameublements complets en tous genres

Prix modérés

Devis sur demande Téléphone 26

Café-Restaurant de la Maison Populaire

SION SION

Chambre et Pension

Restauration et consommation de :: :: :: :: Ier choix :: :: :: ::

Café - Thé - Chocolat

Gâteaux sur commande

Se recommande

Isidore Muller, tenancier.

MAGASINS

S. Anthanmatten - Sion

Succursales: Brigue, Sierre, Zermatt

Vente au grand Rabais

Magnifique assortiment en **Confections pour hommes,** jeunes gens et enfants complets, pardessus, pélerines, manteaux de pluie etc.

Grand choix en **confections pour dames** et fillettes, robes, costumes, manteaux, jupes, jupons, etc.

Très joli assortiment en **draps** pour hommes, tissus pour dames et cotonnade.

Chemiserie, chemises en tous genres pour hommes et jeunes gens, cravates, cols et manchettes.

Bonneterie, caleçons, camisoles, gilets de chasse et fantaisie, swaters, châles, bas, chaussettes, etc.

Couvertures en tous genres, tapis de table, linoleum, descentes de lit, plumes et duvets.

Chapellerie — Fourrures — Lingerie — Parapluies

Articles de voyage

Profitez! Occasion exceptionnelle!

La politique anglaise

A la Chambre des Communes, M. Lloyd George a prononcé le discours suivant:

« On vient de nous dire beaucoup de choses au sujet de la diplomatie. On a parlé de l'importance qu'il y a à donner à la Chambre et au public de plus amples informations. On a demandé une diplomatie ouverte.

» Qu'entend-on par là? Est-ce la publicité des discussions dans tous les problèmes difficiles?

» Mais cela est un grand danger pour le bon accord entre les puissances, un danger pour la paix.

» En réalité, jamais aucune conférence dans l'histoire n'a été l'objet d'une publication comparable à celle qui a été donnée aux décisions de la Conférence de la Paix de Paris, qui étaient communiquées au jour le jour. Nous ne nous amusons pas à opposer les nations les unes aux autres, nous nous efforçons d'aboutir à des décisions qui soient acceptables, non seulement pour les puissances réunies en conférence, mais pour tout l'univers.

» Il y a dans toute l'Europe des amas de matières inflammables. Il est parfois nécessaire de se garder d'y jeter une allumette enflammée.

» Au sujet de la question de Fiume, le gouvernement italien fait de son mieux, mais ce gouvernement et le premier ministre italien sont en présence de très grandes difficultés. Un mot prononcé en France, en Grande-Bretagne ou aux Etats-Unis, sans qu'on se rende bien compte de la façon dont il pourrait être interprété, peut grossir ces difficultés.

» Et voilà pourquoi voulant éviter qu'il en fut ainsi, je me suis borné à une seule phrase au sujet de l'Adriatique.

» Quand nous ne communiquons pas à la Chambre nos informations, c'est afin de ne pas prononcer un seul mot qui pourrait être mal interprété; cela n'est certes pas de la diplomatie secrète. »

Passant ensuite au traité franco-anglais, M. Lloyd George renouvelle, sous une autre forme, les déclarations déjà faites par M. Bonar Law à savoir que ce traité est subordonné à la ratification américaine et que, tant que cette ratification n'a pas eu lieu, la Grande-Bretagne reste libre de revenir sur sa décision. Puis il ajoute:

« Le gouvernement n'a pris aucun engagement nouveau à ce sujet, pour la simple raison qu'il ne peut pas supposer que les Etats-Unis ne fassent pas honneur à la signature de leurs représentants. Ce serait une faute, dans ces conditions, de discuter la question. Je reconnais toutefois, que ce serait pour la Grande-Bretagne une obligation très sérieuse que d'entreprendre à elle seule la défense de la France en cas d'attaque par l'Allemagne et que ce serait également, à beaucoup de points de vue, un précédent. »

M. Lloyd George, au sujet de la politique en Russie, dit que les Alliés sont d'accord pour la non-intervention.

« Nous avons déjà, dit-il, envoyé aux armées qui luttent contre les bolcheviks des secours d'une valeur de 15 millions de livres. Nos engagements ne vont pas plus loin. La France de son côté, en a pris de semblables, encore pas moins importants. Nous n'entendons pas assumer de nouvelles responsabilités. C'est également l'attitude adoptée par l'Italie. Quant aux Etats-Unis et au Japon, qui n'étaient pas représentés aux conférences par des plénipotentiaires, il ne serait pas juste de ne pas connaître leurs vues.

« On a suggéré que nous fassions la paix avec la Russie. Mais qui représente la Russie? La guerre civile s'y poursuit. Chaque parti y est victorieux à son tour et personne ne peut prédire qu'elle sera l'issue du conflit. Tous les Alliés représentés aux conférences de Downing Street ont été d'avis, que, s'il est de leur intérêt, comme de l'intérêt du monde, de saisir la première occasion pour faire la paix, le moment n'est pas encore venu ».

Voici la fin du discours de M. Lloyd George:

« A la fin de la dernière guerre, des découvertes avaient été faites, de nature telle qu'elles accroîtraient les horreurs et la sauvagerie des guerres. Il est donc urgent que l'univers soit doté d'un moyen pour empêcher cela. L'Angleterre en établissant son budget, veille à n'y introduire aucun élément de provocation; mais, tant que la Société des Nations ne sera pas établie, elle doit aussi veiller à assurer sa propre sécurité. »

Au début de la séance, un député avait demandé si de nouvelles décisions ont été prises au sujet de la Syrie au cours des récentes discussions de Londres.

M. Lloyd George répond que la situation de la Syrie fait partie d'une plus grande question, celle de l'avenir de la Turquie, laquelle a été examinée dans les récentes conférences de Londres. Les conversations qui ont eu lieu entre le gouvernement français et l'émir Faysal n'ont pas encore abouti.

M. Lloyd George ajoute qu'il est heureux de pouvoir dire que, comme résultats de ces conversations et des arrangements conclus entre les gouvernements français et anglais, la tension en Syrie a beaucoup diminué.

SUISSE

Dépenses militaires

Le Conseil fédéral a décidé d'adresser aux Chambres un message sur le compte de mobilisation pour 1920. En effet, un certain nombre de dépenses militaires, notamment celle de la couverture de la frontière, figureront encore au compte général de mobilisaton. Celui-ci bouclera probablement à la fin par le détail de 1300 millions dont il faudra déduire des sommes importantes figurant à l'inventaire de la Confédération (bâtiments, etc.)

Le Conseil fédéral a en outre adopté l'ordonnance d'application de la régie fédérale sur les allocations supplémentaires de renchérissement du personnel de la Confédération. Enfin il a nommé plusieurs secrétaires de légation.

La demi-taxe

Le Conseil fédéral a décidé d'abroger à partir du 10 janvier l'ordonnance mettant les militaires au bénéfice d'un quart de la taxe normale pour les transports par chemins de fer. A partir du 10 janvier, les militaires paieront comme précédemment la demi-taxe.

Le Progrès social par la Société des Nations

On a dit tout ce qu'on peut dire de la signification politique militaire, économique de la Société des nations Il faut attendre qu'elle se constitue effectivement et commence à fonctionner pour apprécier plus justement ce qu'elle est capable de réaliser dans ces vastes domaines. Mais on a moins parlé dans la presse suisse du programme proprement social de la Société des nations de ce qu'elle entend faire de ce qu'elle est sur le point de faire pour l'organisation internationale du travail, pour l'amélioration de la condition des travailleurs dans les pays notamment où la législation sociale est encore insuffisante. C'est cependant un point capital du Pacte auquel la Suisse est sollicitée de souscrire. L'opposition du parti ouvrier à la Société des nations est d'autant plus inexplicable que cet organisme nouveau n'assurera pas seulement la paix politique indispensable au bien-être des peuples, mais contribuera dès le début à la justice sociale et au progrès social.

Le nouveau droit international du travail inauguré par le traité de paix qui est à la veille d'entrer en vigueur n'est pas formellement inscrit dans le Pacte de la Société des nations, mais, pour des raisons pratiques, il fait partie du titre 13 du traité de paix lui-même. Cela revient d'ailleurs au même, puisque ces prescriptions s'étendent à tous les Etats qui seront membres de la Société des nations.

L'organisme destiné à l'amélioration internationale des conditions du travail comprendra trois instances: une conférence générale, un conseil exécutif et un office permanent.

La Conférence générale réunira une fois par an, au siège de la Société des nations, des représentants de tous les Etats adhérent au Pacte Chaque Etat a droit à une députation égale de quatre membres, soit deux représentants du gouvernement, un représentant des ouvriers et un représentant des employeurs. Fait nouveau dans le droit international, les voix ne seront pas comptées par Etat mais par député; les quatre représentants d'une nation seront donc libres d'exprimer par leur vote leur opinion individuelle et ne seront pas liés par des instructions officielles.

Le Conseil comptera 24 membres, 12 désignés par les gouvernements, 6 représentants du travail et 6 des employeurs. Son mandat sera de trois ans.

L'organe le plus efficient sera sans doute l'Office international du travail, avec siège à Genève. Ce bureau étudiera les conditions du travail préparera la législation sociale. Il complètera d'une façon bien nécessaire la série des bureaux internationaux et sera sans doute mieux armé pour l'action efficace que les offices installés actuellement à Berne.

Cette organisation internationale aura deux moyens d'action principaux. Elle pourra engager les Etats dont la législation sociale sera insuffisante à mettre les conditions du travail pour ce qui les concerne à la hauteur des exigences modernes. Ou bien elle fera d'un progrès à réaliser l'objet d'une convention internationale. Comme les Etats membres de la Société des nations conservent leur autonomie ces conventions ne leur seront pas imposées, mais seront soumises à la ratification de chacun d'eux. En Suisse, par exemple, les Chambres fédérales auraient à se prononcer sur ces conventions et si l'initiative dite des traités est enfin admise, le peuple même décidera par son vote s'il veut contresigner ces conventions.

Cette compétence législative serait naturellement insuffisante et produirait à elle seule peu de fruits. Mais l'office aura en outre les droits de contrôle et une certaine compétence judiciaire. Les Etats retardataires ou réfractaires seront publiquement dénoncés et l'on pourra exercer contre eux des représailles. La cour permanente de justice internationale dont la constitution est prévue par le pacte fonctionnera comme tribunal.

Voici les points du programme à la réalisation duquel ces organes consacreront leurs premiers efforts: liberté d'association; interdiction de faire travailler les enfants en-dessous de 14 ans dans l'industrie et les métiers; assurance d'un salaire proportionné aux besoins d'existence; salaire égal à travail égal pour les femmes et les hommes; repos hebdomadaire; semaine de 48 heures; égalité des étrangers et des indigènes devant le droit au travail et l'assurance sociale; inspection des entreprises industrielles notamment par des inspectrices.

Ce ne sont point là des rêveries mais des mesures parfaitement réalisables et déjà réalisées dans les Etats les mieux organisés. Ce sont en gros les idées des conférences internationales pour la protection des travailleurs, les idées d'un Léon Bourgeois, d'un Millerand d'un Scherrer-Fullemann, d'un Lachenal. Même si l'on repousse le socialisme et sa tendance internationaliste, il faut convenir que l'organisation du travail et ses impérieux problèmes ne se peuvent résoudre que sur le terrain international, à moins de ruiner économiquement certains Etats.

Une première conférence est sur le point de se réunir à Washington, si ce n'est déjà fait, pour amorcer le travail qui se poursuivra régulièrement au siège de la Société des nations. La Suisse est représentée, au même titre que les Etats-Unis, la Grande-Bretagne, l'Italie, etc. à cette conférence préliminaire qui s'occupera de la journée de 8 heures, de l'assistance contre le chômage, du travail des femmes et des enfants.

Il convenait de mettre en lumière cette face de l'activité future de la Société des nations Ce programme social sera réalisé si tous les Etats consentent à collaborer à la grande œuvre de reconstruction qui s'impose à l'humanité. Sp.

CANTON DU VALAIS

NOEL
et la fraternité des hommes

Il y a un an, pour la première fois depuis la fin de la grande boucherie européenne nous célébrions dans une grande allégresse la sublime fête de Noël: l'armistice venait d'être signé quelques semaines auparavant. Le sang avait cessé de couler et un espoir immense renaissait dans le monde endolori.

Cet espoir ne s'est pas entièrement réalisé; la secousse a été trop forte et de trop longue durée; l'humanité, comme aux premiers jours de la convalescence d'un malade a de la peine à retrouver son équilibre. Il y a des pays où l'on meurt encore de faim et de froid où les petits enfants qui manquent de tout ne connaîtront pas les douces joies de Noël. Chez nous qui sommes cependant des privilégiés les conditions de la vie restent très dures.

La paix n'est pas encore entrée en vigueur après une année de pénibles délibérations. La méfiance règne entre les peuples. La fraternité et la justice, qui seulent peuvent amener un peu de bonheur ne sont encore qu'un mythe et il est bien à croindre qu'elles ne descendront jamais sur cette terre pas même sur la cité future telle que la rêvent les prédicateurs de l'évangile socialiste.

« L'homme est un loup pour l'homme » a dit le sage; et il faut bien avouer que ce philosophe qui avait une si piètre idée de son semblable n'eut pas tout à fait tort. Sa conviction aurait été encore affermie s'il avait vécu de notre temps. Et cependant Celui dont toute la chrétienté commémore la naissance a dit dans son bel enseignement: « Aimez-vous les uns les autres. Ne faites pas de tort à votre prochain. Priez pour ceux qui vous persécutent! » Quand donc l'humanité mettra-t-elle en pratique ces préceptes?

Si nous interrogeons l'histoire, nous voyons qu'à travers les âges l'homme est demeuré, à part quelques exceptions, un être égoïste et dur. Ces défauts nous les retrouvons dans les Etats qu'il a organisés. Les républiques les plus anciennes et les monarchies s'étaient ingéniées à créer des lois inflexibles limitant le droit au bonheur et à la liberté. Fustel de Coulanges dans son beau livre « la Cité antique » énumère les dures servitudes du citoyen de Rome, d'Athènes et de Sparte: à Rome le citoyen était soldat jusqu'à cinquante ans; à Athènes jusqu'à soixante; à Sparte, toujours; sa fortune reste jusqu'à la fin tout entière à la disposition de l'Etat, qui peut prendre leurs bijoux aux femmes, aux créanciers leurs créances, leur huile aux propriétaires d'oliviers A Athènes le célibat lui est défendu; à Sparte, il est puni s'il se marie trop tard. A Sparte et à Rome, les premiers codes ordonnaient au père de tuer leur enfant s'il naissait difforme ou contrefait. A Sparte, les mères n'avaient pas le droit de pleurer en public un fils mort à l'ennemi. Ce même citoyen voulait-il mener une existence toute d'étude et n'être d'aucun parti, l'Etat le lui défendait. A Athènes la neutralité politique était punie de l'exil et de la confiscation des biens; professer publiquement une religion autre que la religion nationale était un crime puni de mort. Nous ne parlons pas des abominables lois d'esclavage qui faisaient d'une partie de l'humanité, le jouet de la volonté et des caprices de l'autre.

L'avènement du christianisme, qui apportait un code de liberté, de fraternité et de justice, a peu à peu aboli chez les peuples où il pénétrait ces législations barbares; mais malheureusement l'humanité ne sut pas ou voulut pas suivre complètement la voie ouverte et les Etats comme les individus commirent d'autres injustices, d'autres abus. Au lieu de pratiquer la charité, l'entr'aide, la fraternité, les hommes et les nations continuèrent à se haïr, cherchant à s'enrichir les uns aux dépens des autres, à se dévorer mutuellement comme des bêtes féroces.

Il est superflu d'insister plus longuement là-dessus; car les événements récents qui nous font encore trembler sont une trop éclatante démonstration de cette cruelle vérité. Et puisque nous ne pouvons pas vivre sans illusions et sans espérance, tâchons de nous persuader que la nouvelle humanité, refondue au creuset de tant de souffrances, sera meilleure que celle d'hier.

C'est dans cet espoir si longtemps déçu et toujours renouvelé que nous célébrerons Noël la fête de l'espérance et de la fraternité entre les hommes et que nous répéterons le chant qui, selon la tradition, s'est élevé, il y a 1919 ans dans la nuit sainte:

« Paix sur la terre aux hommes de bonne volonté! »

Un sérieux progrès

On nous écrit:

Quiconque s'intéresse à cette immense richesse nationale, à ce joyau de nos sites qu'est la forêt, aura salué avec une grande satisfaction le dédoublement de nos trop vastes arrondissements forestiers. Cette mesure permettra, en effet, à nos techniciens d'exercer un contrôle plus serré sur les opérations culturales, les exploitations, les différents travaux de défense et d'améliorations forestières dont nous avons grand besoin. Ayant en outre plus de contact avec les autorités locales et les populations nos dévoués inspecteurs, appuyés par tous les citoyens clairvoyants parviendront plus tôt à détrôner partout cette mégère qu'on nomme la routine et qui est la principale cause de certains découragements dont il faut plutôt excuser ceux qui en ont été les victimes, fonctionnaires qui, au début de leur carrière, faisaient réellement preuve de bonne volonté.

Malgré leur dédoublement, nos arrondissements forestiers resteront, pour la plupart, parmi les plus grands de la Suisse. En outre, la situation topographique et le grand éloignement de bon nombre de nos forêts ne permettront probablement pas à l'inspecteur d'arrondissement d'alléger le travail de ses forestiers de triage dont la besogne pour rude qu'elle est, n'est actuellement pas une sinécure chez nous. Il faut, en effet, à ces modestes mais indispensables fonctionnaires, une grande somme de dévouement et un amour très sincère de la forêt, pour assumer, moyennant une rétribution si modeste, une responsabilité si grande pour consacrer le meilleur de leur vie à cette lutte âpre et quotidienne contre les ennemis des forêts parmi lesquels il faut compter, non seulement les « biostriches » et « les conseils communaux mal inspirés » mais parfois des « populations entières » ne voulant pas renoncer à d'anciennes mais néfastes coutumes. Il n'était donc pas trop tôt d'améliorer la situation financière des collaborateurs les plus actifs du corps inspectoral des forêts. Cette amélioration venant après celle de la situation de tous les autres fonctionnaires publics, était attendue avec raison non seulement des intéressés, mais de toute personne jugeant sainement des choses. Elle aura aussi pour effet un redoublement de zèle dans l'accomplissement du devoir quelque difficile qu'il soit.

Un ancien forestier de triage.

FAITS DIVERS

Les Russes de Montana

Selon une information de Berne, le comité directeur du parti socialiste suisse s'est occupé de l'affaire des internés russes de Montana. Un officier de l'internement suisse était accusé d'avoir renvoyé des Russes pour servir dans les armées de Denikine ou de Koltchak.

Les documents qui sont parvenus au parti socialiste suisse n'ont pas permis d'établir des faits précis. Il est possible que des Russes internés en Suisse aient été enrôlés dans les armées de Denikine et de Koltchak, mais il est douteux que l'autorité suisse se soit prêtée à cette manœuvre.

Mise sous séquestre de riz

Jusqu'à nouvel ordre, les provisions de riz mentionnées ci-après sont mises sous séquestre en faveur du service des denrées monopolisées de l'Office fédéral de l'alimentation à Berne. Les propriétaires et les dépositaires de telles provisions doivent les annoncer au dit service par lettre recommandée jusqu'au 23 décembre 1919 au plus tard, avec indication exacte des quantités. Cette mise sous séquestre concerne:

a) Les provisions des négociants et des détaillants qui font régulièrement le commerce du riz pour autant qu'elles dépassent les quantités de 10 000 kg. net par maison de gros ou 5000 kg. net par magasin de vente au détail;

b) Toutes les provisions des autres maisons de commerce et des particuliers qui ne s'occupent pas régulièrement du commerce du riz;

c) Toutes les provisions se trouvant dans les entrepôts publics ou privés.

Les provisions de ménage qui ne dépassent pas 10 kg. par personne à entretenir ordinairement ne sont pas soumises au séquestre et ne doivent donc pas être annoncées.

Tout achat de riz par quantités dépassant les besoins ordinaires du ménage est interdit.

Ces mesures ont pour but d'aider à découvrir les réserves qui auraient été accumulées dans des buts spéculatifs.

Chaussurss militaires

Le Conseil fédéral soumet aux Chambres un décret relatif aux chaussures militaires. Aux termes du décret, la Confédération doit entretenir une certaine provision de guerre de souliers de marche et de montagne, ainsi que de bottes de cavalerie. Sur ces réserves on fournira aux recrues de toutes armes, à l'exception de la cavalerie, des troupes de montagne et des troupes de forteresse, une paire de souliers de marche. Les recrues des troupes de montagne et de forteresse recevront une paire de souliers de montagne et les recrues de la cavalerie une paire de bottes. Les militaires pouront recevoir une deuxième paire de chaussures à un prix réduit.

Les dépenses résultant de ce fait pour la Confédération s'éleveraient à 1 million 710 mille francs. Les souliers de marche à prix réduit seraient vendus au prix de 30 fr., les souliers de montagne au prix de 35 francs et les bottes à 40 francs. C'est la moitié du prix de revient à payer par la Confédération.

La proportionnelle

Le Conseil d'Etat promulgue la revision de l'art. 84 de la Constitution introduisant le système de la représentation proportionnelle pour les élections des députés au Grand Conseil. L'application de ce principe sera déterminée par une loi spéciale, qui seradiscutée dans les deux prochaines sessions.

AVIS

☞ En raison de la fête de Noël, le journal ne paraîtra pas jeudi. Prochain N° vendredi.

Chronique sédunoise

Médaille-souvenir aux soldats

Voici le programme de la cérémonie de la remise des médailles dimanche 28 décembre 1919:

1 h. Rassemblement sur la Planta; formation des groupes.

2 h. cortège.

2 h. 1/4 discours remise des médailles devant le bâtiment de l'Hôtel de Ville.

4 heures cortège.

4 heures 1/4, réunion familière au théâtre.

Les hommes se présenteront en uniforme, tenue de sortie képi; ceux qui sont réformés ou hors de service en civil.

Les parents des soldats décédés qui désirent recevoir leurs médailles sont priés de se trouver à 2 h. devant l'hôtel de ville.

La médaille sera remise à tous les officiers sous-officiers et soldats qui se sont inscrits auprès du chef de section et qui n'ont pas reçu un avis du comité les informant qu'ils n'ont pas droit à la médaille.

Le Comité d'initiative.

Prix du gaz

On nous écrit:

Sous le titre « Une situation impossible » un de vos correspondants s'élève contre l'organisation défectueuse de notre service du gaz. Les chiffres ne paraissant pas pour lui des arguments convaincants, nous l'invitons à passer au bureau des Services industriels où il pourra à loisir étudier les rapports de gestion de nombreuses usines à gaz et se rendre compte des conditions d'exploitation de différentes usines. Sans recourir à des techniciens compétents, il trouvera lui-même où la chatte a mal au pied. Direct. des Serv. Industriels.

Le concert de l'Orchestre

La saison musicale débute excellemment dans notre ville; deux dimanches de suite le public sédunois a assisté à des concerts qui ont été l'un et l'autre un vrai régal artistique; le 14 décembre, c'était l'Harmonie municipale qui emplissait la salle du Casino de ses superbes accords; hier soir ce fut le tour de l'Orchestre. Cette société, qui a passé par bien des péripéties, qui a eu des moments de vogue et des heures moins favorables, est en ce moment dans son plein épanouissement. Sous la direction énergique et entendue de M. Douce, qui est musicien dans l'âme et avec l'appoint de forces nouvelles embellies par l'élément féminin, elle va marcher de succès en succès.

La soirée d'hier a été particulièrement brillante. Nombreux auditeurs et programme établi avec goût. L'audition débute par trois danses anciennes pour petit orchestre: « Contremarche » et « Minuetto » de Mozart et « Gavotte du Ballet Don Juan » de Glück; musique gracieuse qui fait songer aux idylles de nos grands'mères au temps des crinolines. Mlle S. Barberini, accompagnée au piano par Mlle E. de Torrenté, exécute un solo de violon « La Folia » de Corelli, qui fait l'admiration des spectateurs; les applaudissements n'en finissent pas. Mlle Barberini manie l'archet avec une aisance et un art remarquables; M. O. Turin chante avec beaucoup d'expression « Stances de Lakmé » avec accompagnement de piano de Mlle Claire Mutti. M. Douce est bissé dans son solo de clarinette « Monge-Czardas » de Michiels.

L'exécution des cinq derniers grands morceaux d'ensemble est très bonne. « La Marche sédunoise » si entraînante, composée par M. Douce, est particulièrement applaudie.

L'orchestre, afin de pouvoir faire participer le plus grand nombre de personnes possible à ses auditions, a décidé, comme on sait, de donner un nouveau concert dimanche prochain 28 décembre. Nous croyons que ceux qui ont eu le plaisir d'assister à celui d'hier se sont bien promis de ne pas manquer le second et pour peu que d'autres amateurs attirés par le succès obtenu viennent s'y joindre, il est fort à craindre que la salle du Casino ne soit pas suffisante.

L'art de choisir un mari

La nouvelle conférence de l'excellent poète Soriac n'est pas, comme on pourrait le croire, une dissertation bouffonne sur une question d'importance aussi capitale. C'est au contraire une étude très fouillée et documentée du mariage considéré au point de vue moral et matériel, dont les principes élevés ne pourront que guider la jeunesse dans une voie aussi pleine d'imprévus.

Nous assurons à cette conférence et à son auteur délicat le plus légitime succès. S.

Cartes de ravitaillement

La distribution des cartes de denrées alimentaires aura lieu vendredi et samedi prochain dans l'ordre suivant:

Vendredi, 26 décembre:

Matin. — Lettre A à 8 h. 1/2; B 9 h. 1/2; C 10 h. 1/2; D 11 h. 1/4.

Soir. — Lettre E à 2 h.; F 2 h. 1/2; G 3 h.; H 3 h. 1/2; I-J 4 h., K 4 h. 1/2, L à 5 heures.

Samedi, 27 décembre:

Matin. — Lettre M à 8 h. 1/2; N-O 10 h.; P-Q 10 h. 1/2.

Soir. — Lettre R à 2 h.; S 3 h.; T-U à 3 h. 1/2; V-W, 4 h.; Z 4 heures.

Les établissements d'instructions, de charité, ainsi que les hôtels et les pensions toucheront leurs cartes entre 5 et 7 heures chaque soir. Serv. communal de ravit.

Echos

Nouvelle lumière

Un Londonien a inventé une lampe dont les rayons peuvent percer le brouillard le plus épais Grâce à cette invention, dont les applications seront multiples, les phares, les lampes à signaux, les réverbères et les phares d'autos ne perdront rien de leur pouvoir éclairant. Les lampes coûtent très cher à fabriquer mais on peut les faire de n'importe quelle grandeur.

Les expériences ont donné des résultats très satisfaisants et l'on peut, avec cette nouvelle lumiere lire son journal à 3 km. de la lampe, par la nuit la plus noire.

Appel en faveur des victimes de la famine

On nous communique l'appel suivant en faveur des victimes de la famine:

Noël est à nos portes!

Cependant la joie et le bonheur ont fait place dans des millions de cœurs, à une affliction sans pareille. Des peuples entiers cheminent vers la tombe ouverte devant leur pas. De pauvres petits êtres nouveau-nés meurent par milliers. Femmes, hommes et vieillards expirent dans les affres de la faim ou sont décimés par la maladie.

Un secours s'impose et un secours urgent si l'on ne veut pas voir la neige servir de linceul à des populations entières. Souvenez-vous qu'il n'y a pas de Noël sans amour du prochain. C'est sur ce principe que repose la vraie Ligue des peuples. Laissez la charité et la compassion entrer dans vos cœurs! Aidez selon vos moyens!

C'est pourquoi nous adressons à tous la prière instante de coopérer à cette nouvelle action de secours surtout par des dons en espèces, car c'est le moyen le plus efficace de venir en aide dans les cas urgents.

Toute contribution est reçue avec reconnaissance. Mais un secours unique ne suffit point car il nous faut soulager les rigueurs de l'hiver de ces malheureux désespérés qui s'adressent à nous. Dans ce but, nous acceptons pendant tout l'hiver des dons hebdomadaires ou mensuels. Les dons en nature, tout spécialement le linge pourront également être adressés au Comité central.

La distribution des dons s'effectuera avec la plus scrupuleuse impartialité, sans différence aucune de nationalité ni de confession.

Les dons sont à adresser au Secrétariat du Comité central, à Berne (Compte de chèques postaux no III/3205).

Une action de secours analogue sera aussi organisée en France, en Angleterre, en Italie, au Danemark, en Suède, en Norvège et en Hollande.

On communique de Berne:

La misère des enfants à Budapest est indescriptible: vêtements, linge, bas, tout fait défaut notamment les chaussures. Lorsque le secrétaire du comité international de secours aux enfants, le Dr. Erb, arriva à Budapest, dernièrement, avec un convoi de dons en nature, il fut reçu par le président du Conseil Huszar qui lui demanda instamment d'approvisionner en chaussures les enfants de Budapest et de la Hongrie: « Des dizaines de milliers d'enfants sont nu-pieds dit le président du Conseil, ils ne peuvent ni aller à l'école, ni même prendre l'air en cette saison d'hiver. Les cas sont de plus en plus nombreux d'enfants à qui on a dû faire l'amputation des pieds gelés faute de chaussures. »

Devant cette détresse, le comité international de secours aux enfants organisera pour Noël une action de secours en faveur des enfants hongrois. Il s'agit de réunir et d'expédier le plus vite possible en Hongrie 100,000 paires de chaussures d'enfants si faire se peut. Le comité fait appel aux associations de bienfaisance ainsi qu'aux particuliers de tout le monde civilisé en Angleterre, en France, en Amérique, en Espagne, en Hollande, en Suède et en Suisse. Il s'agirait de rassembler un million de francs destinés à l'achat de chaussures. Mais ceci n'est possible qu'avec les généreux concours des pays riches de l'Europe et de l'Amérique. Tous les dons doivent être adressés au secrétariat du comité international (pr. la Hongrie) Bubenbergplatz 8, à Berne. Les chaussures devraient pouvoir être distribuées en Hongrie d'ici au Nouvel-An au plus tard.

ETRANGER

Attentat contre lord French

Les journaux annoncent que des coups de feu ont été tirés sur lord French vice-roi d'Irlande, qui ne fut pas atteint.

Les agresseurs de lord French étaient au nombre de quinze à vingt. Ils avaient placé un camion en travers de la route pour retarder la marche de l'automobile qui fut l'objet d'une véritable fusillade; mais le chauffeur manœuvra assez habilement pour contourner le camion. Les agresseurs lancèrent aussi des bombes et des grenades à main. La voiture qui suivait l'automobile du maréchal fut presque détruite par une bombe; le chauffeur qui s'y trouvait seul, ne fut pas blessé. Dans la troisième voiture étaient des soldats qui répondirent au feu des adversaires. Pendant quelque temps, ce fut un crépitement continu de coups de feu auquel se mêlait le bruit des explosions de bombes.

La livraison des coupables

On fait observer dans les milieux diplomatiques français que le fait du vote de l'Assemblée nationale allemande de la loi relative aux poursuites des crimes et délits de guerre commis depuis l'ouverture des hostilités jusqu'à la date de la signature du traité de Versailles, dont M. von Lersner a fait envoi du texte à la Conférence de la paix, ne peut apporter aucune modification aux dispositions prévues par le traité de paix et relatives à la livraison par l'Allemagne des coupables de crimes et délits commis par les troupes ennemies en pays envahis.

L'assassinat de Nicolas II

Dans le journal d'Odessa « Odesskia Novosti » du 11 novembre 1919 on trouve un extrait curieux de la feuille bolchevik « Pravda ». Il s'agit du procès des assassins de l'ex-tsar et de sa famille jugés à Perm.

Voici l'extrait:

« Le tribunal révolutionnaire sous la présidence du camarade Matveyenko après deux journées de séances, a terminé l'affaire de l'assassinat de l'ex-tsar Nicolas Romanof, de sa femme Alexandra, de ses filles Olga, Marie et Anastasie et des personnes de leur entourage.

Comme il a été fixé par l'enquête, en tout ont été tuées onze personnes. En qualité d'inculpées, ont été saisies vingt-huit personnes, dont trois membres du soviet d'Ekaterinenbourg, Groussinof, Yakhontof et Maloutine; 2 femmes, Marie Apraxine et Elisabeth Mironof. Les autres inculpés appartiennent à la garde de l'ex-tsar.

« Après un long interogatoire des témoins et des inculpés, le tableau de l'assassinat a été éclairé complètement. Le tsar et les autres ont été fusillés, mais, comme il a été établi, sans avoir été torturés préalablement. L'inculpé principal, l'ex-membre du soviet d'Ekaterinenbourg, Yakhontof, confessa que l'assassinat de la famille tsarienne a été organisé par lui afin de discréditer le pouvoir des soviets et dans l'intérêt du parti auquel il adhérait les socialistes révolutionnaires de gauche. D'après le témoignage de Yakhontof le meurtre de Nicolas Romanof a été décidé encore à Tobolsk, mais le tsar était alors trop bien gardé pour pouvoir exécuter ce plan. A Ekaterinenbourg, quand, avec l'avance des Tchéco-Slovaques, les pouvoirs soviétiques perdirent complètement la tête, Yakhontof, profitant de son droit de président de commission extraordinaire, ordonna de fusiller la famille tsarienne et les personnes de son entourage. Il déclara qu'il a été témoin oculaire de l'exécution en est entièrement responsable, mais qu'il n'est pas coupable du dépouillement des victimes, qui a eu lieu après le meurtre. Dans son exposé, ce traître perfide a souligné expressément les dernières paroles qu'aurait proférées Nicolas Romanof: « Le peuple maudira les bolcheviks pour ma mort. »

» Les autres inculpés, et dans leur nombre, Groussinof et Maloutine, déclarèrent qu'ils ne se doutaient pas de la traîtrise de Yakhontof et étaient simples exécuteurs de ses ordonnances.

» Après les discours de l'accusateur et des défenseurs, le tribunal déclara coupable du meurtre de la famille tsarienne et des autres Yakhontof seul et le condamna à être fusillé. Groussinof, Maloutine, les femmes Apraxine et Mironof, et neuf soldats de la garde rouge ont été proclamés coupables du dépouillement des assassinés et également condamnés à être fusillés. Les autres ont été acquittés.

» Le lendemain, la sentence a été exécutée. La sentance du tribunal, termine la « Pravda » dans son exposé, démontre clairement que le pouvoir soviétique a pris toutes les mesures pour trouver et punir les auteurs de l'assassinat imbécile. »

Il est cependant à noter que, lors de l'assassinat de la famille impériale, le pouvoir central des soviets approuva solennellement l'acte de Yakhontof et consorts.

DERNIERE HEURE

14 exécutions à Budapest

BUDAPEST, 21. — Le recours en grâce des 14 terroristes condamnés à mort a été rejeté et ces derniers exécutés dimanche dans la cour de la prison militaire du Margarethenring.

D'autres condamnations

BUDAPEST, 21. — Le jugement a été rendu dans le procès contre le Dr. Eugène Laszlo et consorts, accusés du meurtre de plusieurs contre-révolutionnaires et de plusieurs cas de pillage et de vols. Eugène Laszlo, Stéfan Doegei, Otto Korwin-Klein, Franz Combos et Carl Horvath sont condamnés à mort pour pendaisons. Les 9 autres accusés sont condamnés à des peines de prison allant de 2 à 15 ans.

Tempête en Belgique

BRUXELLES, 21. — La tempête qui a sévi avant-hier sur toute la Belgique a causé d'innombrables dégâts à ce pays. A Namur, deux hangars des usines de la ville se sont effondrés, blessant grièvement huit ouvriers.

A Ostende, on signale plusieurs accidents qui ont causé mort d'homme. A Zeebruge, une chaloupe a été jetée contre une mine flottante qui a fait explosion, tuant un ouvrier et en blessant trois grièvement.

Dans les Flandres, l'ouragan a renversé un mur de hangar blessant trois ouvriers.

En l'honneur de Joffre

LAUSANNE, 21. — Samedi à midi et demi, le maréchal Joffre a été, au Lausanne-Palace, l'hôte du colonel-commandant de corps L.-H. Bornand. Assistaient également à ce lunch le colonel divisionnaire de Meuron, le colonel Sonderegger, chef de l'état-major général, le colonel Eugène Vuilleumier et le lieutenant-colonel R. de Crousaz; du côté civil, M. le conseiller fédéral Camille Decoppet, chef du Département militaire, M. Ernest Chuard, président du Conseil d'Etat vaudois et M. Maurice Bujard, conseiller d'Etat, chargé du Département militaire cantonal.

Au cours du déjeuner, on a présenté au maréchal Joffre, un ancien légionnaire, revenu du front, M. Spoerri, secrétaire au Lausanne-Palace. Le maréchal l'a vivement félicité et a dit que les volontaires suisses ont été parmi les meilleurs soldats de la grande guerre.

Traversée mouvementée

LONDRES, 20. — Neuf transatlantiques sont arrivés hier à New-York. Ils étaient totalement recouverts de glace du sommet à la ligne de flottaison. Presque tous avaient subi des avaries. Jamais, depuis 40 ans, une tempête d'une telle violence n'avait été vue dans l'Atlantique du nord.

La mise en vigueur du traité

PARIS, 20. — Le premier échelon de la commission allemande chargée de préparer la mise en vigueur du traité de Versailles est arrivé ce matin.

Deux vapeurs anglais sombrent

LONDRES, 20. — On mande de Saïgon au Lloyd.

Le vapeur britannique « Linshing » s'est perdu corps et biens au large de l'île de Paracel.

Il y avait à bord 530 passagers et l'équipage, dont 5 officiers, tous indigènes et un Européen. 37 indigènes seulement ont été sauvés.

HALIFAX, 19. — Le vapeur britannique « Manxmanw » a sombré dans l'Adriatique jeudi matin, il y a 43 noyés.

Contre

Refroidissements
Influenza
Affections des Poumons

employez le

Sirop Piviga „ZYMA“

Complètement inoffensif, d'un goût agréable et d'une valeur éprouvée

Recommandé par les médecins.

Se trouve dans toutes les pharmacies

SOUHAITS

DE

NOUVEL-AN !!!

Envoyer individuellement à chacun de vos amis et de vos clients vos félicitations de fin d'année, ce serait pour vous une besogne fastidieuse et vous risqueriez de faire des mécontents.

Insérez plutôt dans le

dernier Numéro de l'année

du

Journal et Feuille d'Avis du Valais

une annonce

conçue à peu près en ces termes:

M. X...
négociant
adresse à tous ses amis et clients
ses meilleurs vœux de bonne année

VERMOUTH NOBLESSE
Délicieuse gourmandise

Les idées sont changées comme la santé

Il y a entre les dispositions morales et les dispositions de santé une grande relation. Dès que l'être physique est atteint dans son fonctionnement, il y a de suite répercussion sur le caractère, sur la manière d'être, se traduisant par une tendance à la mélancolie et aux idées noires, alors que celle qui se porte bien a le caractère enjoué, gai, rieur.

Mlle Marthe Poulard.

Mlle Poulard, de Bourg-de-Péage (Drôme), France, était dans cet état. La cause: une crise d'anémie. Voyez comment les choses se sont terminées:

« Depuis quelque temps, je souffrais d'une anémie tenace et déprimante, écrit-elle. Je me sentais si mal, j'avais une telle impression de faiblesse, que j'étais sujette aux idées noires et que je n'aurais fait que pleurer. On a essayé de tout pour changer cet état, de tout ce qui est préconisé en pareil cas, distractions, repos, vie au grand air. Rien n'y fit.

« Mes parents, enfin, décidèrent de me faire prendre les Pilules Pink. Le résultat obtenu a été plus que satisfaisant, puisqu'aujourd'hui, tous mes malaises ayant disparu, après un traitement relativement court, je me porte on ne peut mieux. »

Eh bien, il a suffi pour tout transformer, pour tout changer, de quelques pilules. Les Pilules Pink ont apporté le sang qui faisait défaut. On sait qu'il est devenu proverbial de dire que les Pilules Pink donnent du sang avec chaque pilules. C'est pour cette raison qu'elles sont souveraines contre l'anémie, la chlorose, la faiblesse générale, les maux d'estomac, migraines, névralgies, douleurs, épuisement nerveux, troubles neurasthéniques.

Les Pilules Pink sont en vente dans toutes les pharmacies et au dépôt: Pharmacie Junod, 21 Quai des Bergues, à Genève: Frs. 3.50 la boîte.

CASINO DE SION

Vendredi soir 26 décembre à 8½ h. du soir

Conférence Soriac

L'art de choisir un mari

ENTRÉE 2.— Fr.

DES MARDI SOIR

Ouverture des

Salons d'Exposition

AMEUBLEMENTS WESPY

Rue des Portes-Neuves — Maison Tavernier

☞ VOIR LES VITRINES

Feuilleton de la «Feuille d'Avis» N° 85

Une Aventure de Vidocq

— Pour le moment, trancha le procureur, il s'agit de vous, d'Henri de Montsimon et non de M. Leport-Desfontanges. Pas de diversions.

— Je n'en cherche pas et je n'ai parlé de M. Leport-Desfontanges que pour vous apprendre le véritable motif de l'évasion d'Henri de Montsimon et de l'aide que j'y ai apportée.

» Il s'est sauvé du bagne uniquement parce que sa vie était menacée, parce qu'il savait qu'en y demeurant davantage il serait «tué» avant que la justice n'ait eu le temps de réparer l'erreur commise à son égard. Et c'est parce que, comme lui, mieux que lui, je savais tout cela, que je l'ai secondé... je dirai plus: décidé!

— Votre défense, monsieur le chef de la Sûreté, ne manque pas d'habileté, répondit après un instant de silence le procureur général. Malheureusement elle se trouve contredite par les faits. Admettons un instant, qu'Henri de Montsimon n'ait eu comme vous le prétendez, d'autre but en s'évadant que de sauver sa vie qu'il savait menacée... Admettons aussi que ce soit uniquement pour se dérober au sort que lui réservaient de soi-disant personnages intéressés à sa disparition, que vous lui ayez prêté assistance. Que devait faire dans ces conditions Henri de Montsimon? Que deviez-vous faire vous-même une fois que par son évasion du bagne, le danger de mort qui l'y menaçait se trouvait écarté? Il devait se remettre entre les mains des autorités judiciaires et vous deviez, vous, exiger qu'il le fît. C'était la seule façon: pour lui de prouver sa bonne foi; pour vous, de rendre admissible dans une certaine mesure le concours que vous aviez prêté à l'évasion d'un forçat.

Le chef de la Sûreté ouvrait déjà la bouche pour répondre mais, ayant levé les yeux vers la pendule placée sur la cheminée, il différa sa réponse et garda le silence.

— Mais non, poursuivi le procureur, une fois échappé du bagne, l'unique préoccupation de Montsimon est de se dérober aux recherches et vous, monsieur le chef de la Sûreté, vous continuez à protéger ce hors la loi contre la police.

— Etes-vous bien certain monsieur le procureur général, que ce soit contre la police? demanda Vidocq. Je n'ai jamais entendu dire que Bouin, Prugny, le Grand Dragon et Fauvel l'Egorgeur, tous échappés de la Guyane, en fissent partie. Or, c'est contre leurs entreprises que j'ai protégé Henri de Montsimon.

Le procureur et le préfet de police se demandèrent un instant si Vidocq ne se moquait pas d'eux.

— Je m'étonne, monsieur le chef de la Sûreté que vous ayez recours devant moi à de pareils arguments, répliqua sévèrement le magistrat. La plainte de M. Pourlain de Figères est précise: l'inspecteur principal Urbain, dit-il, était parvenu à découvrir qu'Henri de Montsimon et sa sœur se cachaient rue Vieille-du-Temple dans une maison portant le numéro 18. Quand l'inspecteur Urbain est venu « avec des agents » pour l'arrêter, Montsimon et sa sœur, avertis par vous, étaient partis. C'est clair!

Vidocq sourit.

— Les choses ne se sont point passées tout à fait comme le prétend M. Pourlain de Figères, dit-il. En tous cas, je mets au défi l'inspecteur Urbain de donner le nom des agents qui l'ont accompagné rue Vieille-du-Temple. Moi, seulement je vous nomme les gredins qui devaient non pas arrêter, mais assassiner Henri de Montsimon et sa sœur et de plus je peux les faire comparaître devant vous, car je les ai arrêtés avant-hier.

Cette réplique dans sa netteté parut assurément déconcertante au procureur et au préfet de police, car tous deux échangèrent un regard étonné.

— Il faudrait alors supposer, reprit le procureur, un peu ébranlé par les affirmations du chef de la Sûreté, que M. Pourlain de Figères a été abusé par de faux rapports?

— Il ne m'appartient pas d'expliquer — pour l'instant du moins — la conduite de M. le directeur des services criminels répondit Vidocq. Je maintiens simplement mais absolument que je ne me suis pas mis en travers d'une opération de police, mais d'une tentative criminelle exécutée, sinon conçue, par de redoutables repris de justice... et je suis prêt, je le répète, à en fournir la preuve.

— Etrange, tout ceci... murmura le procureur.

Vidocq, feignant de n'avoir pas entendu, poursuivit, après un nouveau coup d'œil sur la pendule:

— Quant à Henri de Montsimon, monsieur le procureur général, vous déclariez, il y a quelques instants que si, en s'enfuyant du Bagne de Brest, son intention avait été uniquement de se soustraire aux manœuvres criminelles dirigées contre lui, une fois ce but atteint il aurait dû venir se livrer à la justice. Ma réponse à cette juste remarque est la suivante: « Henri de Montsimon et sa sœur qui l'aida dans son évasion, viennent de se rendre volontairement, librement, depuis une demi-heure à votre parquet, pour se constituer prisonniers. »

Procureur et préfet poussèrent en même temps une même exclamation.

— Etes-vous bien certain de ce que vous avancez? demanda cependant le procureur général.

Vidocq n'eut pas besoin de répondre, la porte venait de s'ouvrir et l'huissier remettait au procureur général une note d'un de ses substituts l'informant qu'Henri et Jeanne de Montsimon venaient de se présenter, à l'instant, devant lui.

Disons tout de suite que cette coïncidence n'était pas le simple effet du hasard. Sachant admirablement ménager ses effets et connaissant l'heure exacte à laquelle le neveu et la nièce de Chasseneuil se présenteraient au Parquet, le chef de la Sûreté avait attendu pour faire sa révélation que ce moment fut arrivé et vint apporter la confirmation immédiate de ses paroles.

— Vous voyez, monsieur le procureur général, reprit Vidocq, qu'Henri de Montsimon n'avait nullement l'intention de se soustraire à la justice. J'ajouterai que si lui et sa sœur n'ont pas accompli plus tôt la démarche qu'ils viennent de faire, c'est qu'ils ont dû, jusqu'à présent, se tenir cachés; non pas comme le prétend M. Pourlain de Figères, pour échapper aux recherches de la police, mais à celle des assassins chargés de les supprimer.

L'accent de sincérité du chef de la Sûreté avait visiblement impressionné le procureur général et le préfet de police.

Pourtant, à cent lieues de soupçonner l'ignominie de Pourlain, ils ne parvenaient pas à concilier les accusations précises portées par ce dernier contre le chef de la Sûreté avec les explications fournies par celui-ci.

Si Vidocq disait vrai, il devenait incompréhensible qu'un homme aussi pondéré que le directeur des affaires criminelles ait porté avec une pareille légèreté une pareille accusation. Si, au contraire, les griefs de M. Pourlain de Figères étaient fondés, il fallait que Vidocq fut le plus impudent trompeur qui se pût imaginer. Que la série d'attentats qu'il prétendait avoir été dirigés contre le neveu de Chasseneuil fussent de sa propre invention ou peut-être même simulés par ses soins pour servir de justification à sa conduite.

Pourtant, un fait indéniable venait de se produire, semblant corroborer les assertions de Vidocq: Henri et Jeanne de Montsimon s'étaient constitués prisonniers. Mais là encore, le procureur et le préfet de police, influencés malgré eux par la plainte d'un personnage aussi considérable que Pourlain de Figères, se demandaient si l'arrivée inattendue des deux fugitifs au parquet, ne cachait pas une suprême manœuvre préparée, exigée par le chef de la Sûreté pour donner le change et lui permettre de faire tomber l'accusation dirigée contre lui.

Le haut fonctionnaire de la police et le premier magistrat du parquet se sentant fort

Pantoufles

lisières

fortes semelles cuir, extra chaudes

série 24 à 29	Frs. 5.—
série 30 à 35	6.—
série 36 à 41	7.50
série 42 à 47	8.80

Pantoufles feutre la, montantes av. bouts cuir depuis **Frs. 13.-**

Envois à choix partout, Echange. Socques et tous genres de chaussures au plus bas prix.

Ulysse Campiche
Lausanne.

Graisse de cheval

la meilleure pr. courroies, chaussures et buffleterie. En boîte à Fr. 1.80, 3.— et 5.— envoyée franco contre remboursement par **G. Zürcher,** boucherie chevaline, **Bâle, 5.**

LOTS

à fr. 1.— de la **loterie** en faveur de l'**asile de convalescence pour femmes** de la **Croix Rouge** (Section Oberaargau) vous avez la chance de participer au **2e tirage** **fin décembre** et de gagner des **gros lots** de fr. **10.000, 4000, 3000** etc. **Hâtez-vous** et **commandez immédiatement** contre remboursement à

l'Agence centrale à Berne
Passage de Werdt No 199

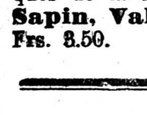

Vu la pénurie de fourrages

vendez vos chevaux qui ne payent plus leur nourriture à la **grande boucherie chevaline de Sion** qui vous paye le plus grand prix du jour. Payement comptant. Téléphone 166.

En cas d'urgence se rend à domicile.

Louis Mariethoud

Boucherie Chevaline

2 Chemin Neuf Eaux-Vives
GENEVE

De retour du front français, M. Rossignelly Lucien, prévient sa clientèle qu'il recommence ses expéditions comme par le passé des viandes de 1er choix à des prix modérés.
Rôti, le kilo depuis fr. 3.—
Bouilli, le kilo depuis fr. 2.40
Charcuterie fumée et non fumée, prix spéciaux par demi-cheval.
Téléphone 45.63
Achetez les **derniers**

MESDAMES,

ne soyez plus inquiètes pour vos **malaises** particuliers, ils sont **guéris** par les dragées périodiques de la **Pharmacie du Sapin, Vallorbe.** la boîte à **Frs. 3.50.**

Fleurs naturelles

EN GROS

Se recommande

C. ZUMOFEN - DE CHASTONAY
21, RUE DU FORT-BARREAU, 21
GENÈVE
Téléphone No 84.15 de 8 h. ½ M. à 5 h. ½ S.
„ No 78.00 de 5 h. ½ S. à 8 h. ½ M.

Panier varié de 3 kg. à partir de fr. 15.- franco.

AVIS

J'avise mon honorable clientèle qu'à partir du 1er décembre prochain je cesse de tenir le magasin en face de l'Hôtel de la Poste et remercie sincèrement ma fidèle clientèle pour la confiance qu'elle m'a toujours témoignée dans ce local et la prie de bien vouloir me la continuer dans mes nouveaux locaux aux magasins de feu mon père, près de l'Eglise.

Se recommande.

Louis Tonossi-Zufferey, négociant, Sierre.

DANS VOTRE INTÉRÊT
EXIGEZ TOUJOURS LES
PASTILLES VALDA
VÉRITABLES
qui ne peuvent être vendues qu'EN BOITES de 190
portant le nom VALDA
Si l'on vous propose :
UN REMEDE MEILLLEUR,
UN REMEDE AUSSI BON,
UN REMÈDE MEILLEUR MARCHÉ
CE N'EST PAS DANS VOTRE INTÉRÊT
Pour le traitement des
MALADIES DES VOIES RESPIRATOIRES
employez toujours LES VÉRITABLES
PASTILLES VALDA

Papiers Peints

ETABLISSEMENTS
W. WIRZ-WIRZ S.A., BALE
Maison la plus importante

Demandez nos échantillons chez les principaux **Entrepreneurs de Gypserie et peinture du Valais.**

— Livraison rapide —

ASPASIA
PRODUIT SUISSE
Pâte dentifrice Aspasia
Elixir dentifrice Aspasia
sont les meilleurs remèdes pour l'entretien des dents et de la bouche.

ABONNEZ-VOUS AU
„Journal et Feuille d'Avis du Valais"

Fabrique: Téléphone 35 Magasins: Téléphone 105
FABRIQUE DE MEUBLES
REICHENBACH Frres
& Cie., SION
Ameublements complets en tous genres pour Hôtels, Pensions et Particuliers
Grands Magasins Avenue de la Gare - Exposition permanente
Devis sur demande **Vente par acomptes**

CARRELAGES ET REVETEMENTS

DEVIS SUR DEMANDE

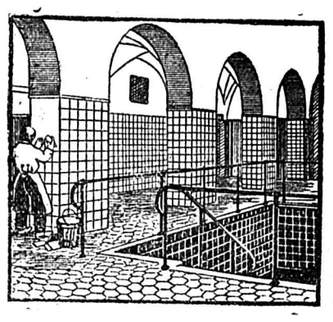

DEVIS SUR DEMANDE

J. ROD - LAUSANNE
ST-ROCH 10 TEL.: 39.61

Viande et Charcuterie bon marché

Bouilli, avec os	Fr. 2.20	le kg.
Rôti, sans os ni charge	» 3.40	»
Saucisses et saucissons	» 4.—	»
Salamis	» 5.—	»

Expédie à partir de 2 kilos, la
Boucherie chevaline Centrale
Louve, 7. — **Lausanne.**

HUG & Co BÂLE
GRAND ASSORTIMENT DE
MUSIQUE
en tout genre et pour tout instrument

ENVOIS A CHOIX - ABONNEMENTS

SERVICE PROMPT ET SOIGNÉ

MAISON FONDÉE 1807

RIEN NE VAUT LA
TISANE DE SANTÉ
des TRAPPISTES
uniquement composée de simples
CONTRE :
CONSTIPATION
et affections qui en dérivent:
MAUX D'ESTOMAC
ET DES REINS
VICES du SANG, BOUTONS ROUGEURS, MIGRAINES, etc.
Prix : 1fr.25
ÉCHANTILLON GRATUIT sur demande
au Dépôt: PHARMACIE RATIONNELLE
4, Faubg Poissonnière, Paris
et dans toutes les bonnes Pharmacies.

Le Café de malt Kneipp-Kathreiner économise le lait.

Pour la ponte et l'élevage
l'Aliment concentré
de la Maison E. Nicolle
Succ. de L. Cuénoud-Landolf, à **Lausanne**
est toujours le meilleur et le plus économique
Graines mélangées pour volailles
—— Téléphone 21.29 ——

Baisse du Mark

La baisse insensée du mark doit enlever toute illusion aux porteurs de devises allemandes. Le mieux que l'on puisse faire est d'échanger ce papier contre de la bonne marchandise. Malheureusement les exportations sont très difficiles et bien des commandes resteront inexécutées.

Le représentant de grosses maisons d'exportations allemandes, disposant d'immenses stocks d'articles les plus divers et de bonne qualité, est disposé à faciliter les transactions et à échanger le papier allemand contre de la marchandise.

Pour les articles courant échantillons disponibles à vue. Livraison de marchandises par n'importe quelle quantité. Prière d'indiquer l'article choisi. Aucun risque à courir. On traite en gros, migros et détail.

Ecrire de suite: **Case 2316 Genève.**

Hâtez-vous

Le GARAGE VALAISAN à Sion va recevoir un vagon de bicyclettes, venant directement de fabrique marque connue, avec garantie d'une année, depuis

Fr. 175.-

Pour être bien servi et à bon marché, il faut s'adresser à la Boucherie Chevaline, rue du Midi 1, **Renens** Téléphone 84.127 succursale VALLORBE.

Rôti dep. frs. 3.— le kg., bouilli dep. 2.20 le kg.; salé fumé 4.— le kg.; salamis frs. 6.— le kg.; saucissons extra 4.— le kg. saucisse au foie 4.— le kg.; cervelas, pièce 30 cts.; saucisses aux choux, 4.— le kg.

Se recommande: Jean SOLENTHALER.

„IDEAL"

est en effet la **crème pour chaussures „Idéal"** car elle donne non seulement aux souliers un brillant rapide et durable, mais conserve encore le cuir le rend souple et imperméable. Demandez expressément chez votre marchand de chaussures ou chez votre épicier, la crème **„Idéal" Boîtes de différentes grandeurs. Seul fabricant G. H. Fischer, fabrique chimique de graisses et d'allumettes, Feherltorf** (Zurich) fondée en 1860.

La Marque
„Hermes"
Comprimés de Saccharine

sucrant 110 fois 0,07 gr.

répond sur la bonne qualité

Mme Ida Reichenbach
Sage-femme diplômée 1re classe
Consultations de midi à 4 heures (sauf le jeudi) ou sur rendez-vous
11 rue Verdaine, Genève
Pensionnaires Téléphone 39,97

Règles mensuelles

Remèdes régulateurs contre les retards mensuels. Ecrire à H. Nalban, Pharmacien, **Case Stand, Genève.**

Représentant
J.B. Sauthier fils Sion

GUÉRISON complète et rapide des cas les plus graves, récents et anciens de diabète, anémie, impuissance, toux, bronchite, asthme, rhumatisme, névralgie, goutte, maladie du foie, retour d'âge, constipation, eczéma et toutes les maladies de la peau, barbe, cheveux, anus, ulcères variqueux et autres etc., par les merveilleux extraits de plantes du Docteur DAMMANN différents pour chaque maladie. Demandez circulaire N° 65 avec preuves du Prof. P. Parat pharmacien, Rue Ancienne, Genève (Carouge) **en décrivant bien la maladie.** 3808

embarrassés pour sortir du dilemne qui s'imposait à eux, demeuraient silencieux et absorbés.

Vidocq se levant, continua d'une voix vibrante:

— Non, je n'ai pas failli à mon devoir! Non, je n'ai pas pris le parti du criminel contre les serviteurs de la loi! Car Henri de Montsimon n'est pas un criminel, mais une victime

— Permettez, interrompit le procureur général d'un ton cependant moins sévère, ceci ceci est une opinion personnelle. Vous avez le droit de l'avoir, comme homme; en tant que Chef de la Sûreté, elle vous est interdite. Pour vous comme pour moi, magistrat, Henri de Montsimon, condamné par un arrêt de la Cour, demeure le meurtrier de Chasseneuil tant que cet arrêt n'aura pas été révisé.

— Monsieur le procureur général, dit Vidocq avec émotion, vous pouvez parler de la sorte parce que vous n'avez pas été mêlé aussi complètement que moi à cette angoissante affaire. Si vous aviez pu observer ce que j'ai vu.... votre conscience, j'en suis certain, ne vous permettrait pas d'accepter les conséquences d'un verdict avec une telle sérénité. Pour moi, convaincu qu'Henri de Montsimon, innocent expiait le crime commis par un autre j'ai considéré que mon devoir me commandait de ne rien épargner pour faire éclater cette innocence. Les moyens que j'ai dû employer n'ont pas toujours été très réguliers, je le reconnais; je prévoyais qu'ils donneraient facilement prise contre moi, que j'allais risquer non seulement ma situation mais peut-être aussi ma liberté... et pourtnta, je ne regrette rien, car si j'avais agi autrement, à l'heure actuelle le docteur de Montsimon et sa sœur ne seraient plus de ce monde et les véritables meurtriers de Chasseneuil demeureraient assurés d'une odieuse impunité!

— Vous avez dit: « Les véritables meurtriers? » Vous les connaissez donc? demanda le procureur.

Simplement, Vidocq répondit d'un ton sans réplique:

— L'individu qui a donné la mort au joaillier est entre mes mains depuis quarante-huit heures!

L'effet provoqué par ces paroles fut foudroyant.

D'un mouvement brusque, le procureur général s'était dressé sur son siège, tandis que le préfet de police ne pouvait retenir un cri de stupeur et balbutiait:

— Quoi! Vous avez fait cela, Vidocq!

— Oui, monsieur le préfet!... Tandis que le directeur des affaires criminelles préparait son réquisitoire contre votre chef de la Sûreté et réclamait son arrestation, ce chef de la Sûreté, ce protecteur des criminels, mettait la main au collet du bandit qui trancha la gorge au joaillier Chasseneuil.

— Et... qui est-ce?

— Le même qui devait « suicider » dans la maison de Neuilly, Henri et Jeanne de Montsimon; le même que nous croyions tous relégué à la Guyane: Fauvet « l'Egorgeur »!

— Sa culpabilité est nettement établie?

— Je lui ai arraché des aveux complets en présence de mes agents...

Le préfet de police se leva et s'approchant du maître policier:

— Je ne puis vous féliciter, comme chef, d'avoir agi à l'encontre de tous les règlements dit-il; mais, devant le résultat obtenu, il m'est difficile de vous en blâmer.

— Il me suffit, monsieur le préfet, que vous ne me jugiez plus indigne de votre confiance.

Le préfet de police tendit la main au chef de la Sûreté, puis s'adressant au procureur général:

— La plainte de M. Pourlain de Figères ne vous semble-t-elle pas maintenant sans objet? demanda-t-il.

— En effet, répondit le chef du parquet, M. Vidocq jouait gros jeu, mais il a gagné. Il serait étrange de le frapper pour avoir protégé le meurtrier de Chasseneuil, alors qu'il vient de l'arrêter. Je vais aviser M. le directeur des services criminels de ce fait qu'il ignorait certainement.

— Monsieur le procureur général, je vous supplie de n'en rien faire! s'écria Vidocq. Ma tâche n'est pas encore terminée et pour la mener à bien, il est indispensable que ce que je viens de vous apprendre demeure entre nous... Je vous ai dit que j'avais arrêté l'individu qui a frappé Chasseneuil, mais je ne vous ai pas dit que c'était lui le principal assassin.

— Comment? fit le procureur étonné.

— Fauvel a été l'arme qui tue, mais un autre a dirigé cette arme, un autre a ordonné le meurtre.

— Et cet autre, vous le connaissez?

— Je le connais.

— Nommez-le.

— Pas encore.

— Pourquoi donc?

— Tout à l'heure, M. le procureur général, reprit Vidocq, lorsque j'ai nommé M. Leport Desfontanges, vous vous êtes récrié, tant vous paraissait invraisemblable le rôle que je lui attribuais... Eh bien, si je prononçais l'autre nom, celui que j'ai sur les lèvres, vous me croiriez devenu fou.

» Je le livrerai seulement quand je pourrai fournir la preuve éclatante que celui qui le porte est bien l'immonde criminel que je prétends.

» Je crois avoir démontré que mes actes, même ceux dont l'apparence pouvait prêter aux interprétations les plus fâcheuses, avaient toujours été inspirés par le souci de remplir mon devoir. Si je ne me trompe pas, si vous estimez, comme je l'espère, que je n'ai pas démérité, accordez-moi votre confiance pendant quelque temps encore... Je vous demande huit jours... pas davantage.

— Je ne puis cependant pas attendre huit jours avant de faire connaître à M. Pourlain de Figères quelle suite a été donnée à sa plainte, observa le procureur. Comme, pour une raison que je ne m'explique pas très bien, vous nous demandez de garder le secret sur la prise importante que vous venez de faire en la personne de Fauvel et sur ses aveux qui constituent votre disculpation, que voulez-vous que je réponde au directeur des services criminels quand il viendra me demander pourquoi aucune mesure n'a encore été prise contre vous?

— Si les dramatiques incidents de ces deux derniers jours ne m'avaient retenu à Paris, répondit Vidocq, je serais parti hier pour Lille et la région du Nord, à la recherche d'une bande de faux-monnayeurs, jusqu'à présent introuvables et dont M. le préfet de police m'a demandé de m'occuper.

— C'est exact, confirma ce dernier.

— Dans ce cas, poursuivit le chef de la Sûreté, je n'aurais pas été touché par votre convocation de tantôt, monsieur le procureur général et je n'aurais pu me rendre à votre appel. Auriez-vous donné suite à la plainte dirigée contre moi sans m'avoir entendu? Connaissant votre haut esprit de justice je suis certain du contraire. Vous auriez donc été obligé de surseoir à toute décision jusqu'à mon retour. Eh bien, pourquoi ne pas dire à M. Pourlain de Figères que mon absence momentanée vous force à attendre quelques jours avant de vous prononcer.

— Je n'aime pas beaucoup user de ces subterfuges! répliqua le magistrat.

— Je le sais, monsieur le procureur général, et en toute autre circonstance, je ne me serais pas permis une pareille suggestion. Mais nous sommes en présence d'une effroyable entreprise machinée d'une façon exceptionnelle et dont vous ne pouvez soupçonner encore les dessous ténébreux et les moyens formidables. Le meurtre de Chasseneuil, le déshonneur et le supplice infligé à Montsimon ne sont qu'un des anneaux d'une longue chaîne de crimes dont la révélation vous épouvantera, quand je pourrai tout dire, comme elle m'a épouvanté moi-même lorsqu'elle m'est apparue.

Puis s'animant, s'exaltant dans son désir de communiquer sa foi à ses interlocuteurs Vidocq continua d'une voix fiévreuse:

(à suivre)